



[www.cima-mediation.com](http://www.cima-mediation.com)

ECONOMIE • SOCIAL • ENVIRONNEMENT • COMMERCE

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **du 14 mai 2024 – 17H00**

Un Conseil d'administration du CIMA s'est tenu le 14 mai 2024 à l'Ordre des Avocats, 176 rue de Créqui, 69003 Lyon et en visioconférence.

**Présents** : La Présidente Madame Marie-Josèphe LAURENT, Le Vice-Président Monsieur Benjamin GAY, le Président de la CIECAALY Monsieur Christian HOMBERT, le Trésorier, Monsieur Jean-Marc MOREL, le Vice-Trésorier, Monsieur Yves LEBLOND, le Président de la commission arbitrale et des relations internationales du CIMA, Monsieur Thierry BONNET, Madame Françoise ALBRIEUX-VUARCHEX, Madame Laurence JUNOD-FANGET, Monsieur Rolland VERNIAU, Madame Julie LEONI, Monsieur Alain VANIER, Monsieur Alain BENARD, la Déléguée Générale Madame Elise ABRAHAM.

**Mandatés** : Monsieur George SERRAND, représentant CPME.

### **Ordre du Jour** :

- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 avril 2024 ;
- Dossiers d'adhésions ;
- Appels de subvention auprès des membres financeurs du CIMA ;
- Adjonction de la médiation familiale dans les activités du CIMA ;
- Point sur la communication
  - o Point sur la mise en place de la stratégie de communication avec le Cabinet Exaltup ;
  - o Stagiaire en communication ;
  - o Point sur l'organisation des 20 ans du CIMA ;
  - o Salon Préventica ;
- Point sur les formations ;
  - o Proposition de contrôle systématique du respect des obligations de formations continue par l'envoi d'un courriel.
- Retour sur la réunion de réflexion du 16 février ;
- Développement et partenariat :
  - o GROUPAMA
  - o Protocole relatif au recours à la médiation en matière de partage civil et familial du Tribunal Judiciaire d'Albertville ;
- Communication des Procès-Verbaux du Conseil d'Administration ;



[www.cima-mediation.com](http://www.cima-mediation.com)

ECONOMIE • SOCIAL • ENVIRONNEMENT • COMMERCE

- Point sur l'Arbitrage ;
- Date de la prochaine réunion.

### **I. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 avril 2024 ;**

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 9 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

### **II. Dossiers d'adhésions**

- Monsieur Joël SOUVIGNET : est un expert formé par le CIMA issu de la promotion Alain ETIEVENT. Il réunit toutes les conditions pour adhérer au CIMA.
- Monsieur Jean-Vasken ALYANAKIAN : Monsieur Rolland VERNIAU précise qu'il a un parcours remarquable et est inscrit dans plusieurs Cours d'Appel, ce qui est positif.
- Monsieur Gilles REBOUL : est également issu de la promotion Alain ETIEVENT. Monsieur Christian HOMBERT précise qu'il est très apprécié en qualité d'expert.
- Monsieur Michel COHAS : Monsieur Rolland VERNIAU indique qu'il a un bon parcours professionnel. Monsieur VERNIAU souhaite le rencontrer et faire sa connaissance selon le processus que nous avons un peu perdu de vue ces derniers temps.

Selon Monsieur Yves LEBLOND, ne pas rencontrer les candidats peut être problématique pour intégrer les nouveaux membres. C'est un critère pour certains Tribunaux Judiciaires.

La Présidente souhaite restaurer la règle de rencontrer les candidats avant toute intégration. Monsieur Rolland VERNIAU propose de déterminer quels sont les critères de sélection.

Des rendez-vous seront organisés par le comité d'agrément afin de rencontrer ces quatre personnes et comme indiqué ci-dessus nous veillerons au respect de cette règle.

### **III. Appels de subvention auprès des membres financeurs du CIMA**

La Déléguée Générale informe que le Directeur Général de la CCI Région-Auvergne Rhône-Alpes, Monsieur Serge BOSCHER, lui a indiqué que, suite à des restrictions budgétaires, la CCIR ne serait pas



[www.cima-mediation.com](http://www.cima-mediation.com)

ECONOMIE • SOCIAL • ENVIRONNEMENT • COMMERCE

en mesure de verser entièrement la subvention demandée de 1250.00 €, mais uniquement la moitié, soit 625.00 €.

Selon Madame Laurence JUNOD-FANGET, il est important d'avoir une conversation avec la CCIR à ce sujet.

La Déléguée Générale informe que les cotisations 2024 ont été envoyées aux membres et aux Ordres.

#### **IV. Adjonction de la médiation familiale dans les activités du CIMA**

La Présidente, la question du développement au sein du CIMA une branche du droit des personnes et du patrimoine, qui inclurait les problématiques du partage, de divorce, patrimonial, etc, se pose avec ce plus en plus d'acuité et nous devons réfléchir à cette orientation.

Elle propose de créer un groupe de travail sur le sujet pour savoir si on peut intégrer la médiation familiale. Ce groupe est composé de Messieurs Pierre GRAND et Alain BERNARD et Mesdames Marie BERNEX et Claire LEYNAUD.

Monsieur Christian HOMBERT indique que le Président du Tribunal Judiciaire du Puy en Velay est intéressé pour développer la médiation familiale.

Pour information, le prix d'une médiation familiale est d'environ 137.00 € par séance.

#### **V. Point sur la communication**

##### **a. Point sur la mise en place de la stratégie de communication avec le Cabinet Exaltup**

Une première réunion est organisée le mardi 22 mai.

##### **b. Stagiaire en communication**

La Déléguée Générale informe les Administrateurs qu'une stagiaire en communication a été trouvée afin d'épauler la commission communication et d'aider le CIMA à se développer.



[www.cima-mediation.com](http://www.cima-mediation.com)

ECONOMIE • SOCIAL • ENVIRONNEMENT • COMMERCE

Suite à un entretien avec la Déléguée Générale et Madame Marie-Noëlle CLASQUIN, Madame Helline LAVITAL a été recrutée.

Les Administrateurs sont d'accord à l'unanimité pour proposer un contrat de 2 mois sans gratification. Un avenant pourra être réalisé en septembre si Madame LAVITAL est disponible et selon nos besoins.

### c. Point sur l'organisation des 20 ans du CIMA

La présidente a relevé que le Cima a 20 ans cette année et que le CJ2A a 10 ans. Dans le cadre de cette semaine de la médiation, nous pourrions fêter ces deux anniversaires et organiser cet événement ensemble. Ce qui nous permettrait d'utiliser les moyens de l'Ordre des Avocats. La semaine mondiale de la médiation aura lieu du 11 au 18 octobre 2024.

Programme provisoire de la Semaine de la Médiation :

#### **Mardi 15 octobre**

- Journée des médiateurs + 20 ans du CIMA
- Thème : professionnalisation, déontologie et autre thème intéressants les médiateurs dans leur activité
- À l'Ordre des Avocats
- En fin de journée : anniversaire des 20 ans du CIMA et des 10 ans du CJ2A

#### **Mercredi 16 octobre**

Le matin :

- À destination des particuliers
- À l'Hôtel de Ville de Lyon

Le soir :

- A destination des experts-comptables et les cabinets d'avocats d'affaire
- Pour les inciter à promouvoir la médiation auprès de leur clientèle
- Au CROEC

#### **Judi 17 octobre**

- À destination des Magistrats et des Avocats accompagnants
- À l'Ordre des Avocats



[www.cima-mediation.com](http://www.cima-mediation.com)

ECONOMIE • SOCIAL • ENVIRONNEMENT • COMMERCE

**Vendredi 18 octobre**

- À destination des organisations professionnelles, CCI, Tribunal de commerce, entreprises, Monde immobilier (syndic, etc.), assureurs, ANDRH.
- A la Tour Incity

Monsieur Alain VANIER rappelle la journée d'accès au droit de Villefranche sur Saône le 24 juin 2024.

**d. Salon Préventica**

Madame Françoise ALBRIEUX-VUARCHEX rappelle que la FFCM invitait chaque année le CIMA à participer à ce salon. Nous devons vérifier si ce partenariat existe encore.

Madame Françoise ALBRIEUX-VUARCHEX souhaite faire un retour concernant l'organisation de la Foire de Lyon. Très peu de personnes étaient devant le stand et seulement le panneau de l'ANM était visible. Monsieur Alain VANIER précise qu'il y avait plus de monde l'après-midi.

**VI. Point sur les formations**

**a. Proposition de contrôle systématique du respect des obligations de formations continue par l'envoi d'un courriel.**

Ce point n'a pas été abordé lors du Conseil d'Administration.

**VII. Retour sur la réunion de réflexion du 16 février**

Ce point n'a pas été abordé lors du Conseil d'Administration.

**VIII. Développement et partenariat**

**a. GROUPAMA**

Une réunion a eu lieu avec 3 collaborateurs de GROUPAMA le 25 avril 2024. Madame Marie Joséphe LAURENT, Messieurs Jacques REVOL et Jean Luc DUTRONCY et la Déléguée Générale étaient présents.



[www.cima-mediation.com](http://www.cima-mediation.com)

ECONOMIE • SOCIAL • ENVIRONNEMENT • COMMERCE

Groupama diligente ses experts pour régler les problèmes à l'amiable. L'un des collaborateurs de GROUPAMA souhaite nous confier des médiations, mais le médiateur doit rédiger le protocole d'accord, même quand il n'y a pas d'accord. Cela peut être un réel obstacle.

Selon Monsieur Jean-Marc MOREL, nous pourrions imaginer un protocole d'accord avec une trame déjà bien rédigée.

Madame Françoise ALBRIEUX-VUARCHEX précise qu'elle ne rédige pas, car cela met en jeu la responsabilité du médiateur et crée un problème d'indépendance.

Madame Laurence JUNOD-FANGET aborde le problème de la responsabilité civile. Le CIMA ne peut assurer ses médiateurs sur la rédaction d'un protocole. Toutefois l'avocat médiateur est assuré. La demande de GROUPAMA se rapproche du rôle de conciliateur qui est tout de même intéressant. Le CIMA pourrait proposer un tel service.

Monsieur Rolland VERNIAU propose de créer un groupe de rédacteurs au sein du CIMA qui s'occupe de rédiger les protocoles d'accord.

Monsieur Benjamin GAY propose que le médiateur rédige l'accord et qu'il puisse ensuite le faire valider par un groupe d'expert au sein du CIMA. Autrement, les médiateurs prennent des assurances pour assurer cette rédaction.

Marie-Josèphe LAURENT précise que GROUPAMA est prêt à payer l'équivalent de ce qui est prévu pour une médiation judiciaire, soit 750 € pour les assurés.

Monsieur Rolland VERNIAU précise que rien n'interdit la rédaction du protocole d'accord au sein du code national de déontologie.

La rédaction de ce protocole pose toute de même une question d'éthique et de responsabilité.

La Présidente indique que Groupama accepte de prendre en charge le dépôt de la requête.

Madame Françoise ALBRIEUX-VUARCHEX rappelle qu'historiquement, un protocole d'accord était proposé dans la mallette de la médiation du CIMA.

Monsieur Benjamin GAY propose de vérifier le contrat d'assurance du CIMA.



[www.cima-mediation.com](http://www.cima-mediation.com)

ECONOMIE • SOCIAL • ENVIRONNEMENT • COMMERCE

La Présidente trouve ce sujet très intéressant pour l'ouverture de la journée des médiateurs lors de la semaine mondiale de la médiation.

#### **b. Protocole relatif au recours à la médiation en matière de partage civil et familial du Tribunal Judiciaire d'Albertville**

Le Tribunal Judiciaire d'Albertville souhaite mettre en place des co-médiations pour les dossiers qui ont un risque de conflit. Il souhaiterait constituer des binômes de notaires médiateurs et de médiateurs.

Ce protocole est rédigé entre trois associations de médiation : AMEJUS, le CIMA, l'Association des Avocats Médiateurs des barreaux de Chambéry et d'Albertville, et l'Ordre des Avocats.

Un 2<sup>nd</sup> protocole va être signé en septembre, qui organise les conditions financières de cette co-médiation. Le prix sera fixé à 3200.00 € TTC.

La Présidente du Tribunal Judiciaire de Chambéry souhaite rencontrer Monsieur Yves LEBLOND, soit le 22 mai, soit le 3 juin. La Présidente contactera le bâtonnier de Chambéry pour l'informer de cette rencontre.

Concernant les informations à la médiation, le Tribunal Judiciaire désignera les trois associations par roulement.

A ce jour, un seul membre en Savoie et Haute-Savoie a répondu favorablement pour participer au groupe d'information. Il faudrait recruter plus de médiateurs en Savoie. Monsieur Alain BERNARD propose d'aider à mettre en place cette organisation.

Selon Monsieur Alain BERNARD, les réunions individuelles ne devraient pas être obligatoires mais optionnelles si la médiation est composée d'une dizaine de parties.

Monsieur Yves LEBLOND précise qu'il est prévu un supplément de 300.00 € par parties pour tenir compte des entretiens individuels.

La convention sera signée en septembre.

#### **IX. Communication des Procès-Verbaux du Conseil d'Administration**





[www.cima-mediation.com](http://www.cima-mediation.com)

ECONOMIE • SOCIAL • ENVIRONNEMENT • COMMERCE

Le Conseil d'Administration est d'accord à l'unanimité pour que les procès-verbaux de réunion soient diffusés auprès des membres, sauf en cas de sujets sensibles.

**X. Point sur l'Arbitrage**

Ce point n'a pas été abordé lors du Conseil d'Administration.

**XI. Date de la prochaine réunion.**

Le prochain Conseil d'Administration est fixé au 18 juin 2024 à 17H00, à l'Ordre des Avocats.

**LEVÉE DE SÉANCE 19H11**

Marie-Josèphe LAURENT

Présidente de séance